

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Arrêté du 18 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2007 portant création de la mention « kick-boxing » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »**

NOR : VJSF1638711A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2007 modifié par arrêté du 29 décembre 2011 portant création de la mention « kick-boxing » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Aux articles 3 et 5 de l'arrêté du 27 décembre 2007 susvisé, les mots : « directeur technique national des sports de contact » sont remplacés par les mots suivants : « directeur technique national du kick-boxing, muaythai et disciplines associées ».

**Art. 2.** – Il est ajouté à l'article 4 et à l'article 6 du même arrêté, les mots suivants : « , mention “full contact” ou mention “full contact-boxe américaine” ».

**Art. 3.** – Il est ajouté à l'article 7 du même arrêté, l'alinéa suivant :

« Le titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité “perfectionnement sportif” mention “full contact” ou mention “full contact-boxe américaine” obtient de droit l'unité capitalisable 4 (UC4) “être capable d'encadrer le kick-boxing en sécurité” du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité “performance sportive”, mention “kick-boxing”. »

**Art. 4.** – La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de l'emploi  
et des formations,*  
B. BÉTHUNE